



AVIS FIN/1/10.2023

Objet: Avis sur le PLF 2023 - Analyse du Budget de l'Action Extérieure de l'Etat

VU

- Le PLF 2024
- La note Achille du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE)
- l'article 11 de la loi du n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France,
- l'article 6 du Règlement intérieur de l'Assemblée des Français de l'étranger,
- les décrets pris par le Gouvernement relatif à la revalorisation des prestations familiales et sociales en fonction de l'inflation, en date du 1er avril 2023.

CONSIDERANT

(Budget meae)

- Que la mission budgétaire « Action extérieure de l'Etat », qui regroupe les crédits de fonctionnement, numériques, d'investissement, de sécurité et les crédits d'intervention politiques du ministère (P105), les crédits consulaires (P151) et d'influence culturelle (P185), augmente de 11% en 2024.

- Qu'en 2024, le budget du ministère atteindra 6 764,8 M€ en crédits de paiement (hors pensions), en hausse de +4,5% (+293 M€) par rapport à 2023. La mission connaît sa plus forte hausse (+ 11%) depuis l'entrée en vigueur de la LOLF en 2005, en partie en raison des hausses de contributions internationales et européennes et des effets de l'inflation sans précédent.
- Que le total MEAE HT2 augmente de 4,29%. Sur les 4.29% de hausse pour l'action extérieure de l'État (total MEAE HT2), seuls 10.44% vont aux français de l'étranger (151) et 21.61% à la diplomatie culturelle et d'influence. 71.89% qui partent à l'action de la France dans le monde, notamment pour le soutien à L'Ukraine.

(Programme 151)

- La stabilité du budget des aides sociales depuis plusieurs années et le nombre croissant d'allocataires
- L'inflation mondiale, qui impacte directement les Françaises et Français de l'étranger et implique que lignes budgétaires stables sont en réalité en baisse;
- Le montant global annoncé est de 21.5 M Euros et se décompose comme suit: L'Action Sociale directe s'élève à 16.16 M Euros; l'Action Sociale indirecte est de 3.4 M Euros; les OLES reçoivent 1.4 M Euros et le STAFE 2M Euros; les Centres Médicaux Sociaux (11) sont financés à hauteur de 250 000 Euros, la subvention CFE de 380 000 Euros et les rapatriements (sanitaire et indigence) de 800 000 Euros.
- Qu'afin de pallier l'insuffisance de la dotation budgétaire de financement des exonérations de droits de scolarité pour l'année 2022-23, la commission nationale des bourses (CNB) en charge d'attribuer les décisions d'exonérations partielles ou totales a décidé en juin 2023 d'augmenter la Contribution Progressive de Solidarité (CPS) de 2% à 7%. Cette décision a eu pour conséquence de diminuer le niveau d'exonération accordé aux familles bénéficiaires jusqu'à ceux bénéficiant de 80% d'exonérations des frais d'écologie, celles bénéficiaires de 80% à 100% n'ont pas eu à connaître les effets de cette augmentation. Elle a amputé le bénéfice pour les familles à hauteur de 2,5 millions d'euros du volume de l'enveloppe dédiée. Cet ajustement réalisé en rehaussant le niveau d'une taxe appliquée à un mécanisme de solidarité équivaut à taxer des familles déjà en besoin de solidarité pour financer l'accès au système scolaire français à l'étranger à des familles plus précaires encore. tout en protégeant les familles les plus vulnérables.
- Qu'en 2023, le budget des bourses a été couvert à hauteur de 118 millions grâce à la consommation complète de la soule, un dégel de réserve budgétaire d'environ 5 millions, et de la hausse de la CPS (contribution progressive de solidarité) de 5 points correspondant à 2,1 millions. Cela a permis de boucler le budget des bourses 2023 malgré des crédits alloués trop faibles. Le Ministère indique que les crédits consacrés à l'accès des élèves français au réseau scolaire de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et à la langue française s'élèvent à 118 M€ en 2024. Les

crédits d'aide à la scolarité apparaissant dans le PLF passent de 106m€ à 121m€, soit +15m€ par rapport à 2023, malgré un contexte de restriction budgétaire. L'enveloppe annoncée dans le PLF et par le Ministre Becht se compose de 118m€ pour les bourses scolaires des enfants scolarisés dans le réseau, 1,5m€ pour les bourses AESH et 1m€ pour le Pass éducation langue française. Ce montant est à rapprocher de la somme des besoins en 2023, estimée à 117m€. Or le développement prévisible du réseau de l'AEFE amènera à une augmentation du nombre des demandes de bourses auquel s'ajoutera la hausse des frais de scolarité due à l'environnement inflationniste mondial. Le budget risque de s'avérer insuffisant ce qui entrainera la réduction du montant individuel des bourses attribuées.

- Ainsi le budget semble augmenter, mais il est stable et comme l'a indiqué le Ministre Olivier Becht, il ne « pourra pas suivre le rythme de l'inflation mondiale ».

(Loi de programmation)

- Le manque de vision pluriannuelle sur l'Action Extérieure de l'Etat, en particulier sur le programme 151.
- Que la loi de programmation n'est pas contraignante au niveau budgétaire et les sommes sont indicatives mais qu'elle permettrait d'ancrer une réflexion de long terme

(ETPT)

- Que le ministère de l'Europe et des affaires étrangères indique qu'il se dote, en 2024, d'un budget qui acte le réarmement de la diplomatie française, grâce à une hausse de ses moyens inédite depuis des décennies : + 700 ETP (2024-2027) et + 22% de crédits d'ici 2027. Après une première hausse de 100 ETP en 2023, les effectifs augmenteront en 2024 de 165 ETP. Le plafond d'emplois sera ainsi porté à 13 761 emplois équivalents temps plein travaillés (ETPT).
- Que les parlementaires et les élus relèvent le manque de transparence sur la répartition des postes sur les différents programmes du ministère. Sur 2023, il est néanmoins connu que le parent pauvre demeure le programme 151 qui couvre notamment l'aide sociale. En effet, sur 100 ETPT ont été créés en 2023, dont 18 créations nettes pour le programme 151.
- Que seuls 18 ont été dédiés au programme 151 et donc au renforcement des services publics consulaires. Ils se répartissent comme suit : 11 créations nettes à l'étranger (7 visas, 2 pour les affaires sociales, 2 pour l'état civil), 7 créations en administration centrale pour France consulaire,. S'y ajoute pour France Consulaire 20 renforts ponctuels correspondant à un redéploiement.
- Que les ETP alloués aux postes consulaires proviennent essentiellement de redéploiement et non de création

Subvention à l'AEFE, aux Alliances françaises et subvention à l'Institut français

- Que la subvention à l'AEFE se chiffre à 455m€ dans le PLF 2024 contre 447m€ pour la loi de finance 2023, soit +8m€ (+1,8%).
- Que la Direction générale de l'AEFE, auditionnée les 25 et 26 octobre, considère que la situation de l'agence est toujours solide et se réjouit de la hausse du budget dans un contexte contraint.
- Que selon la note Achille, cette hausse de 8m€ correspond au surcoût lié à la réforme des statuts des personnels détachés. La Commission chargée de l'enseignement à l'AFE s'interroge sur la capacité de l'agence à faire face, à moyens constants, à l'inflation et aux besoins futurs liés à la politique d'expansion du réseau (plan 2030).
- Les subventions aux Alliances françaises sont en augmentation de 7,2m€ (BI 2023) à 8,7m€, soit +1,5m€. Les subventions de l'Institut français sont stabilisées à 28,3m€.
-
- **Subventions** Nous constatons une Nous regrettons la stabilisation de la subvention

L'assemblée des Français de l'étranger demande :

- **Une loi de programmation pour l'Action Extérieure de l'Etat**
- **Le renforcement du budget des bourses**

Les crédits en 2024 se calent sur les dépenses réelles de 2023 mais ne prennent pas en compte l'inflation mondiale en 2024, l'augmentation des frais de scolarité et du parascolaire, et le retour au CPS 2022.

- **Le renforcement du soutien financier à la CFE**

Nous regrettons de constater que la subvention budgétée de la CFE n'est que de 380 000 Euros comparé au coût total moyen de la catégorie aidée qui s'élève à environ 4 M Euros par an. Cependant, il s'avère que les subventions versées depuis 2017 dépassent la subvention annuelle budgétée, dépassement financé par les reliquats du budget global des aides sociales. Ce mécanisme ne permet pas à la CFE une gestion pérenne des montants consacrés à la solidarité nationale.

L'AFE regrette l'absence d'une ligne budgétaire dédiée à la CFE dans le PLF et demande sa création.

- **Une meilleure répartition des ETPT créés**

L'AFE se réjouit des efforts sur les ETP mais meilleure répartition des ETP sur les services publics et plus de création à l'étranger que dans l'administration centrale.

L'AFE demande qu'une part plus importante des ETPT créés soit dédiée au programme 151 et en particulier aux services publics consulaires à l'étranger. Nous demandons, au sein du programme 151, un renforcement des effectifs sur les services publics consulaires, la concentration de création de postes à l'étranger au services de nos concitoyens, en particulier au service de l'action sociale consulaire.

- **La revalorisation de l'ensemble des aides sociales destinées aux Français de l'étranger**

L'AFE demande que le Gouvernement procède à une revalorisation de tous les dispositifs d'aides sociales pour les Françaises et Français de l'étranger au regard de l'inflation constatée. Ces dispositifs comprennent les Allocations de solidarité en faveur des personnes âgées, les allocations pour les adultes handicapés, les allocations pour les enfants handicapés, les allocations à durée déterminée, les secours mensuels spécifiques enfants, l'aide aux OLES, les prestations d'assistance consulaire, les secours occasionnels, les aides exceptionnelles, et les bourses scolaires.

- **Subventions**

L'AFE se réjouit de l'augmentation de 7,2m€ (BI 2023) à 8,7m€ pour les Alliances françaises, soit +1,5m€, et regrette la stabilisation de la subvention de l'Institut français à 28,3m€.